

# Université d'État d'Haïti

## Bulletin de la Recherche

Université d'État d'Haïti



Numéro Spécial 6,  
mai 2022

### Production

Service de Promotion et de  
Valorisation de la Recherche  
(SeProVaR)

### Responsable de publication

Woodkend EUGENE

### Révision

Jacques BLAISE  
Bogentson ANDRÉ

### Mise en page

Jude MONOME

### Diffusion

Esther PETIT-FRÈRE

### Sommaire

#### Edito

L'inscription de la Soup Joumou sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité: entretien croisé avec Kesler Bien-aimé et Ricarson Dorcé, enseignants à l'UEH et contributeurs au montage du dossier

- \* Présentation des invités
- \* L'entretien



## ÉDITORIAL

### *L'inscription de la Soup Joumou sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité : entretien croisé avec Kesler Bien-aimé et Ricarson Dorcé, enseignants à l'UEH et contributeurs au montage du dossier*

Dans un communiqué datant du 16 décembre 2021, la délégation permanente d'Haïti auprès de l'UNESCO a annoncé officiellement l'inscription de la *Soup joumou* (Soupe au giraumon) sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité. Cette inscription a été adoptée à l'unanimité par le Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel lors de sa 16<sup>e</sup> session tenue à la même date du 16 décembre 2021, en se basant sur les recommandations de son organe technique évaluateur. Celui-ci a jugé que le dossier haïtien de la *Soup Joumou*, qui lui a été soumis depuis le mois de mars 2021, satisfaisait à chacun des critères de l'évaluation. .

La nouvelle de cette inscription, très largement relayée par les médias nationaux et internationaux, a provoqué une immense euphorie au niveau national. C'était une grande première pour Haïti qui a pourtant ratifié, depuis 2009, la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Environ trois (3) mois après cet heureux évènement, l'équipe du Bulletin de la recherche de l'UEH se propose d'y revenir pour faire découvrir tout le travail qui y a conduit. Oui, derrière cette inscription si joyeusement célébrée, il y avait un intense travail universitaire de portée scientifique pour constituer le dossier, avec l'implication active et déterminante de l'Université d'État d'Haïti. Dans son communiqué, la délégation permanente d'Haïti auprès de l'UNESCO le signale en ces termes : « Ce moment historique est possible grâce à la collaboration entière de plusieurs institutions et acteurs : la commission nationale haïtienne de coopération avec l'UNESCO, le Gouvernement haïtien, les étudiants, professeurs et chercheurs de l'Université d'État d'Haïti qui ont réalisé l'inventaire de cet élément [...] »

Au-delà de cette contribution directe, l'apport de l'UEH peut aussi s'apprécier tout en amont de cet évènement, en considérant qu'elle a formé les cadres qui ont techniquement porté le projet. Le Rectorat de l'UEH a eu raison de le rappeler dans son communiqué du 28 décembre 2021 : « Cette inscription de la *Soup Joumou* sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité est en réalité l'un des extrants de la mise en œuvre du programme de formation dispensé à l'IERAH, à savoir le Programme de Maîtrise en Histoire, Mémoire et Patrimoine.[...] Il convient, par ailleurs, de souligner le professionnalisme qui a présidé au montage du dossier de la Soup joumou. Se sont illustrés des cadres formés par l'UEH et œuvrant actuellement au sein des institutions culturelles haïtiennes ».

2

C'est avec deux (2) de ces cadres formés à l'UEH, Kesler BIEN-AIME et Ricarson DORCE, contributeurs au montage du dossier de la *Soup Joumou* et enseignants à l'UEH, que l'équipe du Bulletin a réalisé l'entretien ci-après pour partir en découverte de l'argumentaire et des démarches institutionnelles qui sont derrière l'inscription de la Soup Joumou sur la liste représentative

du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité. Évidemment, la Soup joumou revêt d'autres aspects liés à la nutrition qui pourront être abordés, au moment opportun, avec les spécialistes du département de technologie des aliments de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire (FAMV). On y reviendra. Bonne lecture!

## Presentation des invités



*Kesler Bien-aimé*



*Ricarson Dorcé*

Kesler Bien-Aimé est détenteur d'une licence en sociologie de la Faculté des sciences humaines (FASCH) et d'une maîtrise en histoire, mémoire et patrimoine du M-HMP de l'Université d'État d'Haïti (UEH). Doctorant en Ethnologie et Patrimoine de la Faculté des lettres et des sciences humaines (FLSH) de l'Université Laval (Québec, Canada), il est membre de l'axe 3 du Laboratoire « Langages Discours Représentations » (LADIREP) de l'UEH. Depuis 2014, il travaille comme spécialiste de programme culturel à la Commission haïtienne de coopération avec l'UNESCO. Il est aussi expert du Réseau de facilitateurs pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour la région de l'Amérique et des Caraïbes de l'UNESCO. Enseignant rattaché à IERAH/ISERSS) et au Programme de maîtrise en histoire, mémoire et patrimoine de l'UEH, Bien-aimé est l'auteur d'une dizaine d'articles et de sept ouvrages.

Ricarson DORCE est spécialiste en Patrimoine culturel et immatériel. Il est chargé du cours « Introduction au patrimoine culturel haïtien » à l'UEH, et auxiliaire d'enseignement et de recherche à l'Université Laval. Pour avoir rempli le formulaire de candidature de la *Soup Joumou* à titre d'expert en programme culturel à

la Délégation permanente d'Haïti auprès de l'UNESCO, son nom est mentionné sur le site de l'UNESCO comme étant le chercheur « à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée ».

Ricarson DORCE a fait des études universitaires tant en Haïti qu'au Canada dans divers domaines : psychologie, droit, communication sociale, «histoire, mémoire et patrimoine », sciences du développement, «ethnologie et patrimoine». Ses recherches actuelles portent sur la participation communautaire, le tourisme communautaire et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en contexte de crise. Ses livres et articles sont publiés dans des éditions et revues en Haïti, au Québec, en France, en Belgique, aux USA et ailleurs. Il est membre de : Centre de recherche Cultures – Arts – Sociétés (CELAT, Québec), Institut du Patrimoine Culturel de l'Université Laval (IPAC, Québec), Association canadienne d'ethnologie et de folklore, Laboratoire d'Enquête Ethnologique et Multimédia (LEEM de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine ethnologique) et du comité éditorial du *Magazine de l'Acfas*.

## L'Entretien

L'équipe du bulletin (EB) remercie les enseignants Kesler Bien-aimé (KBA) et Ricarson Dorcé (RD) d'avoir accepté de lui accorder cet entretien autour de l'inscription de la *Soup joumou* sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Humanité. Une première question pour commencer :

**Quel est le cadre normatif et historique de l'inscription de la *Soup Joumou* sur cette liste de l'UNESCO ?**

**Kesler Bien-Aimé :** Il existe un instrument normatif international qui fixe le cadre de cette inscription et qui reconnaît qu'Haïti est un État partie à la Convention de 2003 portant sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI). Laquelle Convention a été ratifiée par le Parlement haïtien en février 2010. Elle invite les États partie à adopter des mesures de sauvegarde concernant ce type de patrimoine sur son territoire. Dans cette perspective, et dans le cadre de son programme d'inventaire du Patrimoine culturel (PRONIPAC), le Ministère de la Culture et de la communication (MCC) a créé, en 2012, un registre national du Patrimoine Culturel Immatériel (PCI) qui compte dix-neuf (19) éléments inscrits. Ce registre constitue une mesure concrète de sauvegarde du PCI haïtien ; car, selon les Directives opérationnelles de la Convention de 2003, l'inscription ou la reconnaissance publique d'un élément du PCI au niveau national est une étape obligatoire avant de penser à sa sauvegarde au niveau international.

**E.B. Ricarson Dorcé, souhaitez-vous intervenir sur ce point ?**

**Ricarson Dorcé :** Oui, j'ajouterais tout simplement que la *Soup joumou* est un élément qui a été introduit dans l'Inventaire du Patrimoine Immatériel d'Haïti (IPIMH) au début de la décennie de 2010, sous la coordination de l'UEH et de l'Université Laval, avec l'appui de plusieurs praticien.ne.s et groupes associatifs du pays. Puis, la Direction du Patrimoine culturel au niveau du Ministère de la Culture et de la Communication (MCC) a inséré l'élément dans le Registre national du patrimoine culturel en 2020. L'inventaire a été enfin mis à jour en 2021 grâce aux étudiant.e.s et chercheur.e.s de l'UEH, avec la collaboration des détenteurs/détentrices, des membres de la communauté, de la Délégation Permanente d'Haïti auprès de l'UNESCO, de la Commission Nationale Haïtienne de Coopération avec l'UNESCO, etc.

**E.B. : De ce registre comportant 19 éléments, pourquoi c'est la *Soup joumou* qui a été choisie pour être inscrite sur la liste représentative de l'UNESCO ?**

**Ricarson Dorcé :** On pourrait évoquer plusieurs raisons d'ordre historique, social, symbolique et culinaire.

La *Soup joumou* est un élément du patrimoine culturel immatériel haïtien qui est intimement ancré dans notre identité. La *Soup joumou* – plat traditionnel haïtien à base de citrouille, incluant principalement des légumes, des bananes plantains, de la viande, des pâtes et des épices – est connectée avec notre histoire de premier peuple noir libre du monde. Réservée à l'origine aux colons français, les haïtiens, une fois indépendants, ont fait de cette soupe un symbole de liberté, de refus des discriminations, de lutte contre la colonisation et de restauration de la dignité humaine. Cette pratique culturelle se vit en famille et en communauté. Les porteurs et porteuses de cette tradition viennent de toutes les classes sociales et régions du pays. Cette activité consolide la cohésion sociale, même au-delà des frontières, partout où évolue la diaspora haïtienne. C'est un patrimoine inclusif qui met en exergue l'intégrité humaine. Autrement dit, cet élément patrimonial joue un rôle unificateur, dynamise l'éthique du partage et du vivre-ensemble, soude les nouvelles générations avec leur histoire, etc. Il répond bien aux critères exigés par l'UNESCO.

**E.B. Pendant qu'on y est, pouvez-vous faire un résumé des critères exigés par l'UNESCO pour une telle inscription ?**

**Kesler Bien-Aimé :** Au regard de l'article 16 de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel adoptée par l'UNESCO en 2003, la liste représentative du PCI de l'humanité est une mesure de sauvegarde internationale. Pour être inscrit sur cette liste, un élément doit respecter les cinq (5) critères suivants :

1. L'élément doit être constitutif du PCI tel que défini à l'article 2 de la Convention.
2. L'inscription de l'élément contribuera à assurer la visibilité, la prise de conscience de l'importance du PCI et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine.
3. Des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l'élément sont élaborées.
4. L'élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé.
5. L'élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le territoire haïtien

**E.B. : Comment la *Soup joumou* répond-elle à chacun de ces cinq critères ?**

**Ricarson Dorcé** : Le dossier qu'Haïti a soumis, a répondu aux cinq critères établis par l'UNESCO. D'ailleurs, la représentante Suisse à l'UNESCO, Muriel Berset Kohen, a affirmé et je cite : « si aujourd'hui nous acceptons la candidature de la soupe au giraumon sur la liste, ce n'est pas par générosité en raison des circonstances exceptionnelles que traverse Haïti, mais en raison de la qualité du dossier. Les critères ont été respectés et cela, il faut le souligner ». Donc, tous les membres du Comité d'évaluation ont été pleinement convaincus du fait que la *Soup joumou* possède toutes les caractéristiques requises.

En effet, concernant le premier critère voulant que l'élément réponde aux caractéristiques d'un PCI, la *Soup Joumou* y répond en ce qu'elle est une tradition culinaire historique constamment recréée par les communautés, et qui prône l'inclusion, la justice sociale, la liberté, l'égalité, etc. Ce type de patrimoine, marqueur culturel important de l'identité haïtienne, est transmis à travers le territoire national, dans des régions aussi bien rurales qu'urbaines. Les femmes, hommes, jeunes et enfants contribuent tous à la préparation de cette soupe et à la transmission des savoir-faire qui y sont liés.

Quant au deuxième critère se rapportant à l'encouragement de la diversité culturelle dans le monde, la *Soup Joumou* y répond également. Car, son inscription sur la liste représentative encouragerait, au niveau local, la prise de conscience du rôle du PCI dans la consolidation de la cohésion sociale. Au niveau national, elle favoriserait le dialogue entre différents individus, groupes et communautés, et permettrait aux acteurs étatiques et organismes communautaires de mieux valoriser les savoir-faire ancestraux liés au PCI. Au niveau international, l'inscription valoriserait l'éthique du vivre-ensemble, la tolérance et la dignité humaine, et mobiliserait les praticiens à sauvegarder les pratiques culturelles symbolisant la solidarité internationale, le principe de la tolérance et les valeurs de la liberté. Elle favoriserait les échanges entre les détenteurs de différents pays. Il faut noter qu'aujourd'hui, plusieurs variantes de la *Soup joumou* existent dans le patrimoine culinaire caribéen et latino-américain.

Pour ce qui est du troisième critère exigeant la viabilité du PCI, l'élément *Soup joumou* est viable. Les familles haïtiennes assurent sa transmission aussi bien en milieu rural qu'urbain. Il faut aussi mentionner d'autres initiatives, notamment le programme de Master en Histoire, mémoire et patrimoine de l'UEH en collaboration avec l'Université Laval, ainsi que des ateliers de renforcement des capacités animés par la Commission nationale haïtienne de Coopération avec l'UNESCO. Dans la fiche, plusieurs autres mesures de sauvegarde ont été proposées: recherche, conférences, festivals culinaires, etc.

Le quatrième critère est aussi très fondamental : la communauté doit pouvoir participer à tous les niveaux

dans la dynamique de soumission de la candidature. Dans la fiche, nous avons expliqué la démarche participative liée au montage du dossier. Les détenteurs ont été impliqués dans la préparation du dossier. Des experts en PCI haïtien ont participé à des séances d'échanges autour de la candidature. Plus d'une quarantaine de communautés, groupes et individus ont donné leur accord libre, préalable et éclairé.

Enfin, le dernier critère concerne l'inventorisation; c'est-à-dire l'identification de l'élément dans des inventaires réguliers réalisés par l'État sur son territoire. Là encore, la *Soup Joumou* répond à ce critère, puisqu'elle a été introduite en 2011 dans l'Inventaire du Patrimoine Immatériel d'Haïti (IPIMH), sous la coordination de l'UEH et l'Université Laval. Puis, la Direction du patrimoine culturel au niveau du Ministère de la Culture et de la Communication l'a inséré au Registre national du patrimoine culturel en 2020. L'inventaire a été enfin mis à jour en 2021.

**E.B. : Qu'en est-il de la recette de la *Soup Joumou* ? C'est une question qui fait débat au niveau national. A-t-elle été prise en compte dans le dossier d'inscription ?**

**Kesler Bien-Aimé** : En fait, ce n'est pas une recette qu'on a proposée à l'Humanité, mais une pratique, un savoir-faire culinaire haïtien. Sur le plan symbolique et mémoriel, cette pratique est rattachée à l'indépendance haïtienne du 1<sup>er</sup> janvier 1804. Donc, si la *Soup joumou*, comme tous les autres PCI, est à la fois traditionnelle, contemporaine, vivante, inclusive et représentative, aucune recette ne saurait la fixer, la figer. La question de recette dans le Formulaire-ICH-02 de l'UNESCO doit être comprise comme un référent culturel. D'ailleurs, depuis 218 ans, chaque famille, chaque chef de cuisine continue de l'enrichir selon ses moyens et son goût particulier. Maintenant, en tant que patrimoine de l'humanité, chacun.e va continuer à l'adapter comme, c'est le cas pour le reggae jamaïcain et toutes les déclinaisons de la pizza napolitaine.

**E.B. : Revenons un peu au processus d'inscription. Pourquoi le Comité a évalué le dossier de candidature de la *Soup joumou* dans le cadre d'une procédure accélérée ?**

**Ricarson Dorcé** : Rappelons que le 25 mars 2021, pour être évaluée durant la dix-septième session du Comité en 2022, la candidature de la *Soup joumou* a été proposée par la Délégation permanente d'Haïti auprès de l'UNESCO sous le leadership de Madame Dominique Dupuy, Ambassadeur, Déléguée permanente d'Haïti auprès de l'UNESCO. Tous les critères ayant été respectés, le dossier a été approuvé par le Secrétariat technique. Cependant, le 23 août 2021, la Délégation permanente d'Haïti auprès de l'UNESCO a demandé audit secrétariat d'avancer la procédure d'évaluation au cours de la seizième session du Comité en 2021, de préférence.

Cette requête, à titre d'exception, a été justifiée par le fait que l'UNESCO sensibilise sur l'importance du lien entre le PCI et les situations d'urgence, dans la mesure où la viabilité de celui-là est de plus en plus fragilisée par des contextes de conflits armés, de catastrophes naturelles ou liées aux activités humaines dans le monde; alors que ce type de patrimoine, socle de l'identité collective, peut être mobilisé pour redresser les communautés. Ainsi, dans le cadre de la Convention de 2003, l'UNESCO encourage-t-elle les États partie à sauvegarder le PCI suivant les principes et modalités opérationnels liés aux situations d'urgence. Ces principes et modalités ont été approuvés en septembre 2020 lors de la huitième session de l'Assemblée générale des États partie (Résolution 8.GA 9). Ils font ressortir que le PCI peut être, certes, en danger en contexte de crise, mais il peut contribuer activement à l'atténuation des vulnérabilités des communautés et les aider à y faire face. La Délégation Permanente d'Haïti auprès de l'UNESCO a fondé sa demande en fonction de cette noble intention de faire naître l'optimisme, l'harmonie et le sens du vivre-ensemble au cœur des tragédies.

En effet, dans le cas d'Haïti, le Président du pays a été assassiné en juillet 2021 dans un contexte de crise politico-économique profonde. Quelques semaines plus tard, soit en août 2021, plusieurs catastrophes se sont abattues sur Haïti, particulièrement un tremblement de terre de magnitude 7,2 et la tempête tropicale GRACE. Ces catastrophes ont davantage fragilisé la situation difficile sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, sociale, politique et économique du pays. Fort de cela, l'argument principal suivant a été évoqué : la *Soup joumou*, élément important du PCI haïtien, est un vecteur de la promotion du dialogue, du vivre-ensemble et de la réconciliation. C'est un symbole fort de l'indépendance nationale, un reflet dans lequel toutes les classes sociales du pays se reconnaissent. Dans ce contexte de crise, cette première inscription d'un élément haïtien sur les listes de la Convention de 2003 serait comme une bouffée d'oxygène. Et, le Secrétariat a donc répondu positivement à la requête d'Haïti.

**E.B. Venons-en maintenant à l'opération d'inscription proprement dite. Quels sont les acteurs institutionnels, techniques et communautaires qui ont été impliqués dans le montage et l'implémentation du projet ?**

**Kesler Bien-Aimé :** Pour commencer, il faut mentionner le rôle de la diplomatie culturelle via la Délégation Permanente auprès de l'UNESCO à Paris. On peut dire que le dossier d'inscription a été conduit, de manière concertée, par trois (3) institutions publiques à savoir : le Ministère de la Culture, la Commission nationale haïtienne de coopération avec l'UNESCO et la Délégation Permanente de la République d'Haïti auprès de l'UNESCO à Paris.

Cependant, si le dossier de la *Soup joumou* a pris douze (12) mois pour être en état, son historique institutionnel remonte aussi à l'Accord tripartite entre le MCC, l'UEH et l'Université Laval. En effet, l'UEH avait en amont, via son Programme de Maîtrise en histoire, mémoire et patrimoine (M-HMP) avec l'Université Laval, investi dans la formation d'un nombre d'étudiant.e.s entre 2006 et 2021. Cette coopération universitaire a ainsi permis l'implantation d'une série de facilitations, de renforcements de capacités et de mesures de sauvegarde du PCI au niveau national, comme on l'a déjà souligné avant.

Maintenant, s'il faut quand même évoquer l'équipe technique, je dirais qu'il s'agit de ceux et celles qui étaient directement impliqués ; en l'occurrence : les professeurs Dieufort Deslorges, Ricarson Dorcé, Frantz Délice, Kesler Bien-Aimé, Jean Cyril Pressoir et l'ambassadrice Dominique Dupuy. Aussi, il y a lieu de souligner le rôle non négligeable joué par des communautés de Marbiale, de Saint-Louis du Sud, Port-au-Prince et celles des deux réserves de biosphère (la Hotte et la Selle). Au fait, le dossier de la *Soup joumou* comprend plus de cinquante (50) lettres de consentement communautaires ainsi que des photos et vidéos. Encore une fois, sans la participation du département de tourisme et patrimoine (IERAH/ISERSS) et ses étudiant.e.s dans l'actualisation de l'inventaire de la *Soup joumou*, cette mission serait très compliquée. À noter que le premier inventaire de la *Soup joumou* fut réalisé en 2011 par l'étudiant Guetchine Alexis du M-HMP/UEH dans le cadre d'une bourse de recherche accordée par le Bureau Canadien de l'Éducation Internationale (BCEI), Université Laval.

**E.B : Quelles sont les implications ou significations de cette inscription pour Haïti ?**

**Kesler Bien-Aimé :** Depuis la création de cette prestigieuse liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité le 7 octobre 2008, c'est au mois de mars 2021 qu'Haïti a soumis un élément de son PCI au Secrétariat de la Convention en vue de son adoption et inscription. Depuis le 16 décembre 2021 notre *Soup joumou*, *soup Libète*, *soup Lendepandans* en fait partie. Comme il s'agit d'une mesure internationale des 193 états composants l'UNESCO, rien que sur le plan de la représentation d'Haïti sur la scène culturelle mondiale, les retombées sont encore en cours. Il faut juste qu'Haïti soit en mesure d'en profiter. En écoutant et en lisant les nouvelles des agences de presse et d'autres secteurs, les avis favorables continuent de saluer cette inscription bien méritée.

Si l'on revisite la presse et les réseaux sociaux, beaucoup d'institutions publiques et de la société civile ont applaudi l'inscription par des notes et une de table ronde de l'Institut haïtien | Patrimoine & Tourisme

6

(INAPAT), par des célébrations un peu partout en Haïti et dans la diaspora. Un nombre impressionnant de médiateurs du patrimoine, du tourisme et entrepreneurs s'en approprient et se positionnent selon leur secteur d'activité. D'autant que cette mémorable image de l'art culinaire haïtien est connotée avec l'indépendance haïtienne le 1<sup>er</sup> janvier 1804. La correspondance établie entre la *Soup joumou* et l'indépendance d'Haïti est une manière pour la mémoire collective de remémorer dans le présent les interdits du colonialisme français aux personnes maintenues en servitude et de partager dans le présent la victoire de 1804 avec l'Humanité.

**E.B :** **Merci d'avoir dégagé un peu de votre temps pour répondre à nos questions. Un dernier mot pour finir ?**

**Kesler Bien-Aimé :** Je suis inquiet. Je n'ai pas l'impression que les institutions préposées à implémenter les éléments de projet et les mesures de sauvegarde identifiés et proposés dans le Formulaire-ICH-02 (section 3-b) par les techniciens qui ont porté le dossier, soient bien conscientes qu'il y a urgence de travailler ensemble pour sauvegarder cette magnifique image vivante et utile pour l'humanité. C'est maintenant qu'il faut les mettre en œuvre, et non plus tard. Je remercie la Direction de la recherche de l'UEH.

**Ricarson Dorcé :** C'est à moi de remercier l'Équipe du bulletin pour cet entretien.

**E.B. :** **Félicitations Messieurs et Bonne chance pour la suite !**

